

Technicien(ne) son

RNCP28755 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	46236
Code(s) ROME	L1304
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/08/2022

Certificateur(s)

SCHOOL OF AUDIO ENGINEERING FRANCE · SIRET : 39020328900017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien son a pour fonction d'assurer la gestion du son afin de débarrasser le champ sonore de tous les bruits qui peuvent le parasiter ou bien afin de reproduire des musiques et des bruitages avec le plus de qualité et de réalisme possible. Le technicien du son doit suivre les évolutions techniques et s'adapter à celles-ci afin de toujours être en mesure d'utiliser le matériel le plus adapté au regard des missions qu'il doit effectuer.

S'il doit maîtriser des compétences techniques, la maîtrise d'une dimension acoustique ou artistique représente une valeur ajoutée importante dans certains secteurs de réalisation, tel le domaine musical.

Il peut exercer son métier dans différents secteurs d'activités : la production musicale, la sonorisation d'événements, la diffusion audiovisuelle (radio ou télévision, balladodiffusion, broadcast), le cinéma, les jeux vidéo et Internet.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Dans le cadre d'un enregistrement en studio, ou lors de l'enregistrement d'un concert, d'un tournage cinéma, d'un reportage radio ou télévisuel, réaliser la prise de son en vérifiant la qualité du son d'un point de vue technique et artistique.

À partir des capacités acoustiques d'un lieu, mettre en place et gérer un dispositif de sonorisation adapté à l'espace et permettant d'en corriger les défauts.

En anticipant les différentes écoutes et en s'assurant de la qualité finale, effectuer le mixage des différents sons à produire en trouvant le meilleur compromis entre intention artistique et capacités techniques.

À partir de l'identification des signaux à garder ou à remplacer, repositionner des sons sélectionnés en tenant compte du cahier des charges ou des indications données.

En respectant le cahier des charges donnés, effectuer le mastering d'une œuvre musicale en harmonisant l'ensemble des signaux et en maintenant la qualité du signal reçu quel que soit le système de réception utilisé, en stéréo ou en multi canal.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les techniciens du son peuvent travailler dans les secteurs de la Musique, du Cinéma, de la Télévision, de la

Radiodiffusion, et de la Diffusion Internet (Broadcast), dans l'Évènementiel pour le Spectacle vivant, les conférences, les représentations artistiques et dans le domaine du Jeu vidéo.

Les entreprises ou services employeurs peuvent aller de l'entreprise individuelle qui salarie ponctuellement des prestations (beaucoup de studios de pré productions sont en Entreprise Individuelle et font régulièrement appel à des mixeurs ou des preneurs de sons), à la SARL de plusieurs dizaines de salariés notamment pour les Radios et les Maisons de disques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien / Technicienne du son - Assistant chef opérateur / Assistante chef opératrice son - Ingénieur /

Ingénieure du son - Opérateur / Opératrice du son - Preneur / Preneuse de son - Régisseur / Régisseuse du son

• Sonorisateur / Sonorisatrice - Technicien réalisateur / Technicienne réalisatrice radio

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

50% représentants du secteur professionnel

50% représentants de l'Institut SAE

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 046 €
Selon la branche	8 394 € – 11 046 €

Prise en charge	Branches concernées
11 046 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 394 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/08/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP12972

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36859

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28755/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	267 %
Période	02/2022 – 09/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
Montant total engagé	35 650 €
Coût moyen par dossier	3 565 €
Durée moyenne	1459 h
Période	05/2021 – 09/2022
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	27 %
France Travail	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.